



recensement
agricole
2010

Premières tendances

Premier employeur agricole de la région, l'Hérault est caractérisé par une véritable prédominance de la vigne. En effet, quasiment toutes les exploitations héraultaises cultivent des vignes. Le secteur viticole, qui regroupe près de quatre exploitations agricoles sur cinq, génère 72 % des emplois agricoles en équivalent temps plein et contribue à niveau équivalent au potentiel de production total du département.

L'Hérault a été fortement affecté par la baisse du nombre d'exploitation depuis 2000 (- 36 % contre - 30 % pour le total régional) mais la SAU a plutôt bien résisté dans la mesure où le recul (- 10 %) est similaire à celui observé pour l'ensemble du Languedoc-Roussillon. L'activité est concentrée sur les grandes exploitations mais les petites unités, bien qu'en forte baisse, restent nombreuses et maillent le territoire.

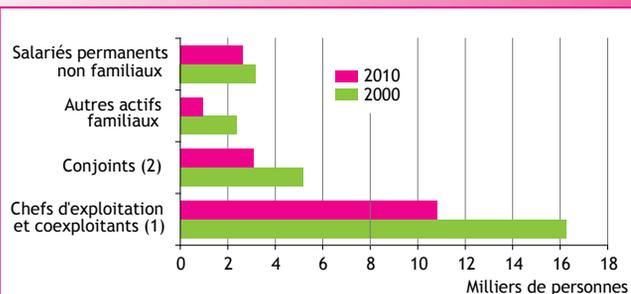
L'Hérault reste le premier employeur de la région dans le secteur agricole en dépit des mutations importantes qui ont affecté la viticulture entre 2000 et 2010 et du poids très élevé de cette filière dans le département. 17 450 personnes participent au travail nécessaire au fonctionnement des exploitations agricoles, ce qui représente l'équivalent de 10 000 emplois à temps plein. Si l'on prend en compte le temps de travail des salariés saisonniers et celui fourni par les entreprises de travaux agricoles (ETA) et les coopératives d'utilisation du matériel agricole (Cuma), c'est au total l'équivalent de 11 600 emplois à temps plein que l'agriculture héraultaise mobilise. Le département concentre ainsi plus du quart du temps de travail de la région. Les chefs d'exploitation et coexploitants constituent le pilier de cette main-d'œuvre avec un poids qui s'accroît tant en termes d'effectifs que de temps de travail : les 10 800 chefs et coexploitants représentent 62 % des personnes travaillant dans les exploitations agricoles (58 % en 2000) et 53 % du temps de travail global (50 % en 2000). Pourtant leur nombre diminue de

façon nette par rapport à 2000 suite aux disparitions d'exploitations (- 36 %) mais celles-ci ont essentiellement affecté des unités dans lesquelles le chef et/ou les coexploitants étaient pluriactifs. En effet, le nombre de chefs et coexploitants à temps partiel a reculé de 45 % tandis que le fléchissement n'est que de 5 % pour le nombre de chefs et coexploitants à temps complet.

Le nombre de salariés permanents est en baisse de 17 % mais la situation est encore plus contrastée sur ce plan : recul net du nombre de salariés à temps partiel (- 59 %) et progression sensible du nombre de salariés à temps complet (+ 17 %). Ainsi, en 2010, sur les 2 600 salariés permanents mobilisés par l'agriculture héraultaise, un peu plus de 2 000 sont à temps plein.

Au total, les chefs et coexploitants et les salariés permanents réalisent près des trois quarts (74 %) du temps de travail dans le département. Les travailleurs saisonniers (11 % du temps de travail total), les actifs familiaux (12 %) et les ETA-Cuma se partagent le quart restant.

Le chef d'exploitation en première ligne...

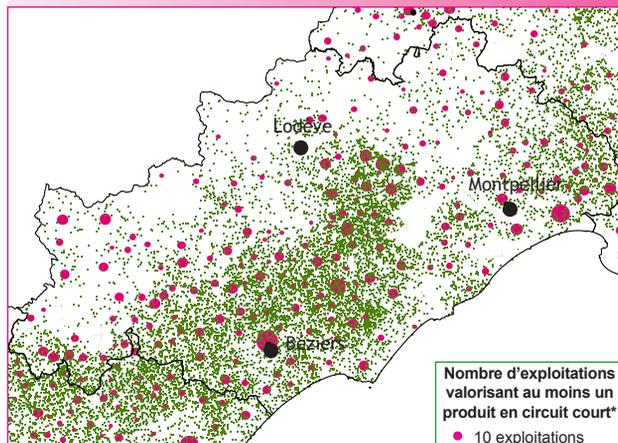


Source : Agreste - Recensements agricoles

(1) Y compris les conjoints de chef d'exploitation ou de coexploitant, quand ils sont eux-mêmes coexploitants.

(2) Conjoints non coexploitants de chef d'exploitation ou de coexploitant, actifs sur l'exploitation.

16 % des exploitations en circuits courts



* Les communes ayant moins de 3 exploitations en circuit court ou avec des valeurs estimées ne sont pas représentées.
** Les valeurs sont représentées sous forme de points placés aléatoirement au sein des communes. Le nombre total de points dans la commune est proportionnel aux valeurs des données relatives à cette commune.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010 - ©IGN - BD CARTO® -

Concentration sur les grandes exploitations

9 900 exploitations agricoles et 185 200 ha de surface agricole utilisée (SAU),
82 % des exploitations ont des surfaces en vignes,
24 % des jachères,
16 % des cultures permanentes,
9 % des céréales,
8 % des surfaces toujours en herbe et fourrage.

86 100 ha de vignes soit 36 % du vignoble régional.

Grandes exploitations :
- peu nombreuses (11 % du total),
- poids économique important (51 % de la PBS départementale).

500 exploitations ont au moins un produit certifié bio, soit 5 % des exploitations. En outre, 6 % des exploitations envisagent une conversion en agriculture biologique dans les cinq années à venir.

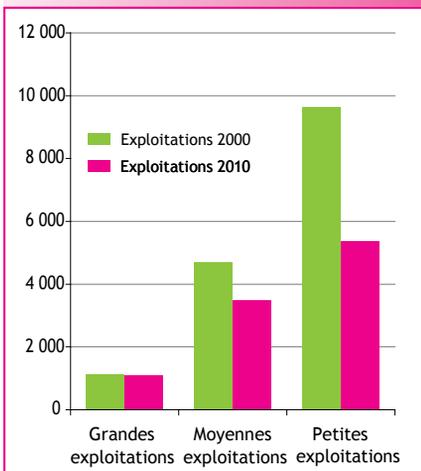
Avec un peu plus de 9 900 exploitations agricoles (32 % du total régional) en 2010, l'Hérault figure au premier rang de la région. Les 185 200 ha de superficie agricole utilisée (SAU) du département ne représentent en revanche que 21 % de la SAU régionale. De ce fait, la SAU moyenne par exploitation (18,7 ha) est l'une des plus faibles de la région malgré la hausse sensible observée par rapport à 2000 (13,3 ha).

Ce sont 5 500 exploitations agricoles qui ont disparu au cours de la décennie, affectant les exploitations agricoles de façon inversement proportionnelle à leur importance économique : le taux de disparition est limité dans les grandes exploitations (-5 %), tandis qu'il atteint 26 %

dans les moyennes et 44 % dans les petites unités. Ces dernières restent cependant nombreuses puisqu'elles constituent encore plus de la moitié des exploitations héraultaises.

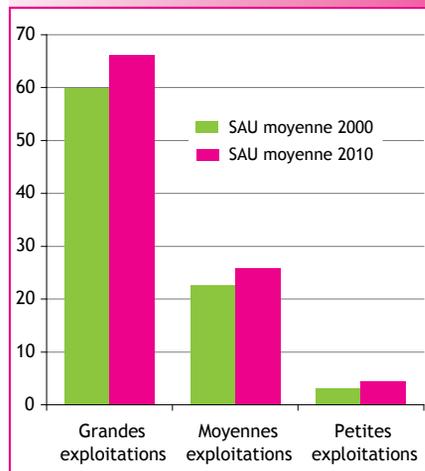
Un phénomène de concentration et de regroupement des exploitations est donc visible depuis 2000, corroboré par l'augmentation de la SAU moyenne et de la production brute standard moyenne, toutes catégories d'exploitations confondues (petites, moyennes et grandes). En 2010, les moyennes et grandes exploitations du département représentent moins de la moitié des exploitations, ces deux catégories regroupent 87 % de la SAU du département et 91 % de la PBS départementale.

Moins de petites exploitations...



Source : Agreste - Recensements agricoles

... mais une SAU moyenne en hausse



Source : Agreste - Recensements agricoles

Grandes exploitations : PBS* supérieure à 100 000 €
Moyennes exploitations : PBS* comprise entre 25 000 € et 100 000 €
Petites exploitations : PBS* inférieure à 25 000 €

* Production brute standard : cf "Définitions" en dernière page

Les formes sociétaires progressent

Le statut d'exploitation individuelle est encore plus dominant dans l'Hérault qu'ailleurs dans la région puisqu'il est adopté par 87 % des exploitations au total et 42 % des grandes exploitations. Les exploitations individuelles produisent 58 % de la PBS départementale sur une SAU moyenne de 13 ha. Les formes sociétaires représentent 12 % des exploitations et concentrent

41 % de la PBS départementale. Les sociétés civiles de type société civile d'exploitation agricole (SCEA) et les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) ont fortement progressé sur la décennie (respectivement + 53 % et + 62 %) mais ces statuts restent faiblement représentés (à peine 8 % des exploitations héraultaises à eux deux).

Le recensement agricole 2010 a pu être réalisé grâce à la participation des exploitants agricoles du département. Qu'ils en soient tous remerciés.

Suivez l'actualité du recensement sur : www.agreste.agriculture.gouv.fr
et sur www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr

La vigne omniprésente

La **vigne** est omniprésente dans les exploitations de l'Hérault puisque 82 % d'entre elles (8 200 exploitations) exploitent des vignes. Cette part atteint même 85 % dans les moyennes et grandes exploitations. En outre, la viticulture est l'activité principale (otex) de presque toutes les exploitations qui cultivent un vignoble (7 800 unités). Enfin, 72 % de la PBS et de l'emploi du département sont le fait des exploitations viticoles.

Plus de la moitié des quantités vinifiées en cave coopérative provient des exploitations viticoles moyennes. En revanche, les trois quarts des volumes vinifiés en cave particulière sont produits par de grandes exploitations viticoles qui produisent aussi plus de 80 % des quantités vendues en vendanges fraîches, jus et moûts.

Deux modes de commercialisation du vin dominant : 29 % des quantités vendues par les exploitations viticoles le sont en vente directe (incluant l'export) et 62 % à un groupement de producteurs, au négoce ou à un grossiste.

En termes d'emplois, les exploitations viticoles héraultaises occupent au total 8 300 UTA (emplois en équivalent temps-plein), soit plus du tiers de l'emploi régional dû aux exploitations viticoles (21 800 UTA). La baisse est de 26 % par rapport à 2000 où ce secteur mobilisait un peu plus de 11 300 UTA. Les responsables de cette diminution sont d'une part, la restructuration du secteur viticole avec ses arrachages définitifs et ses abandons de parcelles, et d'autre part, une hausse de la

productivité puisque en 2000, un actif dans la viticulture s'occupait en moyenne de 10,5 ha contre 11,9 ha en 2010.

La mécanisation de la vendange est largement prédominante. En effet, les superficies vendangées à la main représentent à peine 12 % de la surface départementale du vignoble (17 % au niveau régional, soit un recours à la mécanisation plus important dans le département qu'ailleurs en Languedoc-Roussillon). Cette part diminue avec la taille des exploitations : de 8 % des surfaces vendangées à la main seulement dans les grandes exploitations, elle passe à 14 % dans les exploitations moyennes et 22 % dans les petites unités.

La vigne est donc extrêmement importante dans l'Hérault en termes de poids économique, de nombre d'emplois et de structuration des territoires. Néanmoins, elle ne constitue pas la seule production agricole du département. L'otex viticulture ne représente en effet qu'un peu plus de la moitié de la SAU départementale. C'est dire que les surfaces agricoles ne sont pas toutes dédiées à la vigne même si les superficies restantes sont généralement travaillées et utilisées par des exploitations de faible importance sur le plan du potentiel de production (PBS). Notamment, les exploitations spécialisées en **ovins-caprins** (20 % de la SAU départementale), en bovins-viande (9 %) et en **grandes cultures** (7 %) contribuent faiblement à la PBS du département (à peine 7 % de la PBS départementale pour le total des trois otex) et mobilisent peu d'emplois en équi-

valent temps-plein (9 %). Par ailleurs, les exploitations spécialisées en **cultures fruitières** et autres cultures permanentes sont les plus nombreuses (630 exploitations soit 6,5 % du total départemental) mais leur poids est faible tant en termes économiques (4 % de la PBS départementale et 5 % des UTA), que de SAU (2 % de la SAU héraultaise).

Enfin, seules 300 exploitations (3 % du total départemental) sont spécialisées en **maraîchage-horticulture**. Ces exploitations couvrant une faible surface (un peu plus de 3 000 ha à peine sur le département) représentent un poids économique important puisqu'elles sont à l'origine de plus de 10 % de la PBS du département et mobilisent 8 % des UTA.

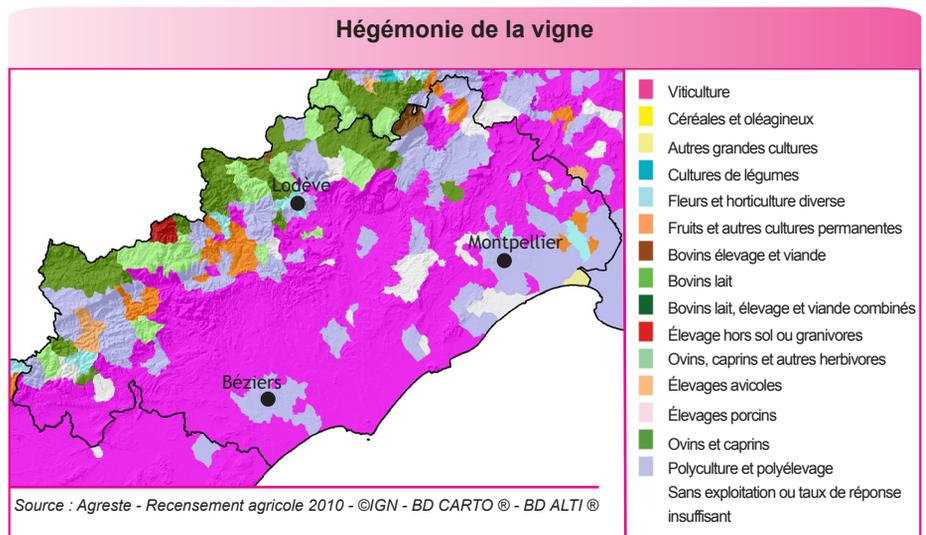
■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français, des comparaisons nationales et internationales.

■ Les données portent sur la campagne 2009-2010.

■ Sur internet par commune, Cartographie interactive Données de cadrage Données détaillées.

16 % des exploitations agricoles commercialisent une partie de leur production en circuit court.

8 % des exploitations agricoles pratiquent des activités de diversification.



Hérault		Nombre d'exploit. (milliers)	SAU (milliers d'ha)	SAU moyenne (ha)	Exploit. ayant des vignes (milliers)	Superficie en vignes (milliers d'ha)	Exploit. OTEX viticoles (milliers)	Chefs et coexploit. (milliers)	Salariés permanents (milliers)	Travail agricole (milliers d'UTA)	Cheptel bovin (milliers)	Cheptel caprin (milliers)	Cheptel ovin (milliers)
Ensemble des exploitations	2010	9,9	185,2	18,7	8,2	86,1	7,8	10,8	2,6	11,6	11,6	4,2	40,6
	2000	15,5	206,3	13,3	13,6	106,2	12,9	16,3	3,2	15,4	10,5	4,7	49,3
	2010/2000	- 35,9 %	- 10,2 %	+ 40,0 %	- 39,8 %	- 19,0 %	- 39,5 %	- 33,5 %	- 17,4 %	- 24,6 %	+ 10,4 %	- 10,3 %	- 17,6 %
Moyennes et grandes exploitations	2010	4,6	161,8	35,4	3,9	77,3	3,7	5,4	2,6	9,2	9,9	3,7	38,9
	2000	5,8	175,2	29,9	5,2	92,2	4,8	6,5	3,1	12,0	9,2	4,1	46,6
	2010/2000	- 21,8 %	- 7,6 %	18,2 %	- 24,4 %	- 16,2 %	- 23,7 %	- 17,7 %	- 17,7 %	- 23,5 %	+ 6,9 %	- 11,0 %	- 16,4 %
Part de l'Hérault dans le Languedoc-Roussillon													
Ensemble des exploitations	2010	32,3 %	20,9 %	-	41,4 %	36,4 %	43,0 %	31,7 %	29,2 %	27,2 %	5,5 %	14,7 %	11,7 %
	2000	35,4 %	21,0 %	-	43,1 %	35,7 %	45,8 %	34,9 %	28,6 %	26,6 %	5,2 %	16,1 %	12,1 %
Moyennes et grandes exploitations	2010	27,9 %	21,0 %	-	36,4 %	35,4 %	38,6 %	27,3 %	29,5 %	26,4 %	5,3 %	15,0 %	12,0 %
	2000	28,3 %	20,5 %	-	35,7 %	34,3 %	39,2 %	27,9 %	28,6 %	25,2 %	5,1 %	17,2 %	12,1 %

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...).
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet. Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en "**moyennes et grandes exploitations**", quand elle est supérieure ou égale à 25 000 €, en "**grandes exploitations**" quand elle est supérieure ou égale à 100 000 €.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**. Selon la nouvelle typologie, le classement en moyenne exploitation correspond par exemple à des surfaces exploitées d'au moins 37,4 ha de blé dur ou de 6,1 ha de vigne en AOP ou IGP ou de 2,4 ha d'espèces fruitières en Languedoc-Roussillon.